



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 60273

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la vision de l'école de demain. Deux visions s'opposent sur l'éducation de demain. L'une, d'orientation humaniste, conçoit l'école comme lieu de transmission d'une culture commune, basée sur la maîtrise de la langue nationale, l'histoire, les valeurs du « vivre ensemble ». Elle souligne l'attention portée à la psychologie de l'éducation et à la qualification reconnue des enseignants. Pour la seconde, le système éducatif n'est plus le seul à apporter la connaissance alors que celle-ci devient une ressource primordiale dans nos sociétés. Concurrencée sur le marché par d'autres dispositifs où iront puiser les consommateurs de culture et de formation, l'école devrait s'adapter et devenir elle-même un prestataire de service. En conséquence, il lui demande quelle est sa vision de l'école de demain et si l'école, demain comme aujourd'hui, n'est pas la mieux à même de former les citoyens, certifier des diplômes et enseigner les normes de la vie sociale.

Texte de la réponse

L'école républicaine constitue, aux côtés de la famille, une institution incontournable pour l'inscription des jeunes générations dans la nation française, au sein d'un espace européen en pleine construction. L'école participe à la formation du citoyen de demain, par la transmission d'un patrimoine culturel commun, elle apporte les connaissances et les compétences nécessaires à chacun pour trouver sa place et exercer droits et devoirs dans notre société, elle se doit également de garantir une première qualification professionnelle. Dans un contexte en mutation, la place de l'école a, ces dernières années, été souvent discutée et parfois mise en concurrence avec d'autres dispositifs de formation. Certes, des évolutions sont nécessaires, et les différentes réformes mises en oeuvre par le Gouvernement ces dernières années les stimulent et les encouragent. Mais cette indispensable adaptation des moyens, des structures et du contenu des enseignements ne doit pas faire perdre de vue le cap que l'école doit continuer à se fixer et qui peut se décliner dans une double ambition pédagogique : concilier l'unité des exigences en matière de connaissances et de compétences à acquérir et la pluralité des parcours des élèves pour y parvenir ; former des citoyens éduqués et éclairés capables de comprendre et de transformer le monde.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60273

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2342

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5446